



EQUIPEMENT NUMERIQUE : APRES LA LOI, LES PERSPECTIVES

1334 personnes ont signé la pétition « Le numérique pour tous ! » Parmi ces signatures, nous avons recensé un tiers de salles de cinéma et plus d'une cinquantaine de réalisateurs et d'artistes. Nous les remercions tous de l'intérêt qu'ils ont porté aux propositions soutenues par le GNCR.

La pétition a été remise en main propre au rapporteur de la loi, Mr Herbillon. Le GNCR a pu être auditionné par des membres de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education de l'Assemblée Nationale. Nous avons exposé nos remarques face aux limites du projet de loi et proposé la taxe comme modèle du financement des salles de cinéma. Nous avons pris contact avec un certain nombre d'élus sensibles à notre argumentaire et nous avons particulièrement apprécié l'intervention, lors du débat à l'Assemblée, de Mr Francois Asensi, Député-Maire de Tremblay en France, qui a repris bon nombre de nos arguments. Nous remercions aussi Marie-Hélène Amiable, Députée-Maire de Bagneux. (Vous pouvez lire les débats de l'Assemblée sur ce lien : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2009-2010/20100223.asp>)

Vous trouverez dans ce Bulletin (voir p2-p4) le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. Le texte ainsi adopté ne sera vraisemblablement pas modifié. Il doit ensuite être voté par le Sénat pour être finalement validé par l'Assemblée Nationale, au mieux avant fin juillet, sinon en septembre. Certains sénateurs nous ont contactés, nous les avons rencontrés et nous continuons à porter toute notre attention sur cette loi.

Que propose en définitive cette loi ? Elle rend obligatoire les VPF, sur les deux premières semaines. Elle propose une modulation des semaines en fonction d'un pic de copies diffusées. Mais ce pic risque fort d'être très difficile à calculer. Cette loi limite dans le temps les contributions des distributeurs jusqu'en 2021. Elle permet également la mutualisation des contributions numériques entre différentes salles et renforce les pouvoirs du Médiateur du cinéma pour régler les futurs débats ou conflits nés de ces négociations. Enfin, petite surprise de dernière minute, la loi permet l'indexation des loyers des salles en centre-ville selon les usages observés dans la branche d'activité et non selon les taux de location pratiqués par le marché de l'immobilier !

SOMMAIRE

1 / EDITO

2 / ACTUALITES

Proposition de loi relative à l'équipement numérique

5 / Le Meilleur de la Quinzaine des réalisateurs

6 / La Poudre aux yeux de ciné-lycée

11 / VIE DES SALLES

Le cycle « Quand le cinéma filme la création » au Café des images à Hérouville-Saint-Clair

12 / SOUTIENS

Air doll de Kore-Eda Hirokazu

12 / RECOMMANDATIONS

Un Transport en commun de Dyana Gaye
Année bissextile de Michael Rowe

14 / TEMPS FORTS

Cette loi ne prend pas en compte, comme nous l'aurions souhaité, l'idée d'une taxe, ni même un encadrement des prix des contributions numériques. A l'initiative d'ISF, nous pensons aussi qu'il est utile que la loi puisse prévoir une interopérabilité de la transmission des œuvres entre le distributeur et l'exploitant afin d'éviter l'intervention d'un nouveau tiers investisseur dans nos échanges lors des « transports » de films, c'est-à-dire lors du transfert des données numériques.

Parallèlement à cette loi, le CNC devrait mettre en place un projet d'aides spécifiques pour les salles qui ne pourraient pas ou peu toucher de contributions numériques. Ce



Air Doll de Kore-Eda Hirokazu

projet d'aides est en cours de préparation. Il pose aussi un certain nombre de questions sur lesquelles nous restons vigilants. Nous sommes en contact avec le CNC sur ce sujet. Aujourd'hui, le CNC prévoit d'aider les salles de 1 à 3 écrans. L'aide pourrait aller jusqu'à 75% du coût de l'équipement. Mais cette aide ne pourra excéder la somme de 200 000 euros par entreprise sur une période de trois ans, conformément au règlement de la Commission Européenne, dans le cadre des aides de minimis. Il s'agira d'une aide composée de subvention et d'avances. Nous en connaissons les détails dans les prochains jours. Enfin, un comité d'experts issu des membres du comité de l'aide sélective doit être mis en place, il aura pour mission d'évaluer les dossiers des candidats.

Nous aiderons les salles dans la préparation des dossiers et dans l'élaboration de cette transition technologique. Mais les questions demeurent. Que peut-on faire avec cette loi et ces aides ? Toutes les salles pourront-elles financer leur équipement numérique ? Doit-on faire supporter cette transition aux collectivités territoriales qui sont actuellement en pleine incertitude budgétaire ? Est-ce que le GNCR doit s'impliquer davantage dans cette transition ? Que peut-on imaginer collectivement ?

L'Assemblée Générale de notre association, qui se déroulera le 9 juillet 2010 à La Rochelle, sera l'occasion d'échanger ensemble sur ces questions, notamment sur la mutualisation éventuelle des contributions numériques.

Jérôme Brodier
Délégué Général

ISF : Indépendants, Solidaires et Fédérés

Proposition de loi relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture le 16 juin 2010 la proposition de loi dont la teneur suit :

Article 1

« Équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques

« Art. L. 213-16. – I. – Sont tenus de contribuer soit directement, soit par un intermédiaire, au financement des investissements nécessaires à l'installation initiale des équipements de projection numérique des salles des établissements de spectacles cinématographiques existantes à la date de promulgation de la loi n°... du ... relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques, ainsi qu'à l'installation initiale des équipements de projection numérique des salles des établissements de spectacles cinématographiques homologuées avant le 31 décembre 2012 :

« 1° Les distributeurs qui, dans le cadre de contrats de concession des droits de représentation cinématographique mentionnés à l'article L. 213-14, mettent à disposition de l'exploitant de l'établissement concerné, sous forme de fichier numérique, des œuvres cinématographiques de longue durée inédites en salles. Cette contribution est due, au titre de chaque salle, lors des deux premières semaines suivant la date de sortie nationale de l'œuvre cinématographique pour la première mise à disposition de l'œuvre dans l'établissement. La contribution reste due, au-delà des deux premières semaines, lorsque l'œuvre est mise à disposition dans le cadre d'un élargissement du plan initial de sortie. Toutefois, la contribution n'est pas due lorsque l'œuvre est mise à disposition pour une exploitation en continuation. La date de sortie nationale, l'élargissement du plan initial de sortie et l'exploitation en continuation sont définis par les usages professionnels ;

« 2° Les personnes qui mettent à disposition de l'exploitant de l'établissement concerné, sous

Films Soutenus

AIL DOLL → p. 12

KORE-EDA Hirokazu
> 16/06/10 - OCEAN FILMS

Rappels des soutiens

C'EST ICI QUE JE VIS [→ r n°141]

Marc RECHA
> 10/02/10 - AD VITAM

LA PIVELLINA  [→ r n°141]

T. COVI et R. FRIMMEL
> 17/02/10 - ZOOTROPE FILMS

TATARAK [→ r n°141]

Andrzej WAJDA
> 17/02/10 - LES FILMS DU LOSANGE

ROME

Thomas SALVADOR

LE PLEIN PAYS [→ r n°141]

Antoine BOUTET
> 25/02/10 - SANS DISTRIBUTEUR - PROGRAMME GNCR

MOURIR COMME UN HOMME

João Pedro RODRIGUES [→ r n°142]
> 28/04/10 - AD VITAM

Films Recommandés

UN TRANSPORT EN COMMUN

Dyana GAYE → p. 12
> 16/06/10 - SHELLAC

ANNEE BISSEXTILE → p. 13

Michaël ROWE
> 16/06/10 - PYRAMIDE

Rappels des recommandations

ACHILLE ET LA TORTUE [→ r n°141]

Takeshi KITANO
> 10/03/10 - OCEAN FILMS

EASTERN PLAYS [→ r n°141]

Kamen KALEV
> 10/03/10 - EPICENTRE FILMS

LES MURMURES DU VENT [→ r n°141]

Shahram ALIDI  [→ r n°141]
> 31/03/10 - LES ACACIAS

BREATHLESS [→ r n°142]

Yang IK-JUNE
> 14/04/10 - TADRART FILMS

NUIT D'IVRESSE PRINTANIERE

Lou YE [→ r n°142]
> 14/04/10 - LE PACTE

LENNY AND THE KIDS [→ r n°142]

Josh et Benny SAFDIE
> 28/04/10 - EPICENTRE FILMS

forme de fichier ou de données numériques, des œuvres ou documents audiovisuels ou multimédia et des œuvres à caractère publicitaire, à l'exception des bandes annonces. Cette contribution est due au titre de chaque projection ;

« 3° Les personnes qui louent à l'exploitant de l'établissement concerné une ou plusieurs salles, dès lors que cette location implique l'utilisation des équipements de projection numérique des salles concernées. Cette contribution est due au titre de chaque location.

« I bis (nouveau). – Le financement de l'installation initiale des équipements de projection numérique des salles des établissements de spectacles cinématographiques peut être mutualisé. La mutualisation peut être effectuée entre exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques, exploitants propriétaires des fonds de commerce de plusieurs établissements cinématographiques ou par des intermédiaires assurant le financement des investissements nécessaires.

« Dans ce cas :

« 1° Les contrats relatifs au montant et aux conditions de versement de la contribution prévue au 1° du I ainsi que les contrats relatifs au financement des équipements de projection numérique conclus entre les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques et les intermédiaires mentionnés au premier alinéa du I fixent la liste des établissements relevant de la mutualisation et détaillent les modalités de cette mutualisation, notamment la répartition des contributions entre les différents bénéficiaires ;

« 2° Les contrats relatifs au montant et aux conditions de versement de la contribution prévue au 1° du I prévoient par ailleurs les conditions dans lesquelles il est rendu compte de l'affectation de la contribution.

« II. – La contribution prévue au I n'est plus requise une fois assurée la couverture du coût de l'installation initiale des équipements de projection numérique des salles de l'établissement de spectacles cinématographiques concernées ou des établissements de spectacles cinématographiques mutualisant leurs financements, compte tenu des autres financements. Elle n'est plus requise au-delà d'un délai de dix ans après l'installation initiale des équipements de projection numérique, sans que ce délai n'excède le 31 décembre 2021.

« Les contrats relatifs au montant et aux conditions de versement de la contribution prévue au 1° du I ainsi que les contrats relatifs au financement des équipements de projection numérique conclus entre les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques et les intermédiaires mentionnés au premier alinéa du I prévoient les conditions dans lesquelles les exploitants rendent compte, directement ou indirectement, aux distributeurs du coût de l'installation initiale des équipements de projection numérique restant à couvrir.

« En application de l'article L. III-2 et à la demande des distributeurs ou des exploitants, le Centre national du cinéma et de l'image animée peut apporter son concours pour l'analyse des comptes rendus effectués en application de l'alinéa précédent. Le président du Centre national du cinéma et de l'image

animée requiert auprès des personnes mentionnées au même alinéa communication de tout renseignement ou document qu'il estime utile.

« Art. L. 213-17. – Le montant de la contribution prévue à l'article L. 213-16 est négocié entre les parties à des conditions équitables, transparentes et objectives, afin notamment qu'il reste inférieur à la différence entre le coût de la mise à disposition d'une œuvre sur support photochimique et celui de la mise à disposition d'une œuvre sous forme de fichier numérique.

« Art. L. 213-18. – En cas de litige concernant l'application du 1° du I de l'article L. 213-16 et de l'article L. 213-17, le médiateur du cinéma peut être saisi en application de l'article L. 213-1.

« Le médiateur du cinéma requiert des parties au litige communication de tout renseignement ou document qu'il estime utile, notamment des contrats mentionnés à l'article L. 213-14 et au II de l'article L. 213-16.

« Art. L. 213-19. – Afin de préserver la diversité de l'offre cinématographique, est prohibée toute pratique et est réputée non écrite toute clause contractuelle de nature à rendre dépendants des conditions de fixation, de versement de la contribution prévue à l'article L. 213-16 ou de financement de l'installation initiale des équipements de projection numérique soit les choix de distribution ou de programmation en salles des œuvres cinématographiques, soit la détermination du taux de la participation proportionnelle aux recettes d'exploitation prévue aux articles L. 213-9 à L. 213-11.

« Art. L. 213-20. – Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée réunit un comité de concertation professionnelle chargé d'élaborer des recommandations de bonne pratique permettant d'assurer, dans le cadre de la projection numérique, la plus large diffusion des œuvres cinématographiques conforme à l'intérêt général, le maintien de l'aménagement culturel du territoire, ainsi que la diversité des œuvres cinématographiques et des établissements de spectacles cinématographiques.

« Ce comité est composé de représentants des organisations professionnelles représentatives des exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques ainsi que de représentants des organisations professionnelles représentatives des distributeurs d'œuvres cinématographiques.

« En tant que de besoin, le président du Centre national du cinéma et de l'image animée associe les autres organisations professionnelles représentatives du secteur du cinéma et de l'image animée et les entreprises concernées.

« La composition et l'organisation du comité sont précisées par décision du président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

« Art. L. 213-21 (nouveau). – Les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques transmettent aux distributeurs les données extraites des journaux de fonctionnement

des équipements de projection numérique relatives à l'exploitation des œuvres cinématographiques de longue durée que ces distributeurs ont mises à leur disposition.

« Les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques transmettent également au Centre national du cinéma et de l'image animée les données extraites des journaux de fonctionnement précités relatives à toutes les utilisations de leurs équipements de projection numérique.

« Les données mentionnées aux alinéas précédents, leurs modalités et leur périodicité de transmission sont fixées par décision du président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

« Art. L. 213-22 (nouveau). – Les équipements de projection numérique et les fichiers ou les données numériques mentionnés à l'article L. 213-16, leurs conditions d'utilisation, ainsi que les journaux de fonctionnement mentionnés à l'article L. 213-21, sont conformes aux normes internationales ISO relatives à la projection numérique en salles.

« Art. L. 213-23 (nouveau). – Lorsqu'elles ont pour objet le financement, même partiel, de l'installation initiale des équipements de projection numérique, les aides financières sélectives du Centre national du cinéma et de l'image animée sont subordonnées à des engagements de programmation contrôlés par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée dans les mêmes conditions que ceux relevant du 4° de l'article L. 212-23.

« Ces engagements de programmation sont contrôlés pendant une durée de cinq ans suivant la date de la dernière aide financière ayant concouru à l'équipement numérique des salles de l'établissement de spectacles cinématographiques. »

Article 2

L'article L. 213-19 du même code s'applique également aux contrats conclus avant la promulgation de la présente loi.

Article 3 (nouveau)

L'article L. 213-1 du même code est complété par un 4° ainsi rédigé :

« 4° À l'application du 1° du I de l'article L. 213-16 et de l'article L. 213-17. »

Article 4 (nouveau)

Après le 6° de l'article L. 421-1 du même code, il est inséré un 6° bis ainsi rédigé :

« 6° bis Des dispositions du I de l'article L. 213-16 relatives à l'obligation de versement de la contribution à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques et des dispositions de l'article L. 213-21 relatives à l'obligation de transmission de données ainsi que des décisions prises pour leur application ; ».

Article 5 (nouveau)

L'article L. 145-36 du code de commerce est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le prix du bail des locaux construits ou aménagés en vue d'une utilisation comme établissement de spectacles cinématographiques au sens de l'article L. 212-2 du code du cinéma et de l'image animée est, par dérogation aux articles L. 145-33 et suivants du présent code, déterminé selon les seuls usages observés dans la branche d'activité considérée. »

Article 6 (nouveau)

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un comité de suivi est chargé d'évaluer son application et de s'assurer qu'elle répond aux exigences de diversité culturelle de l'offre cinématographique et d'aménagement culturel du territoire. Il demande un rapport sur la mise en œuvre de la présente loi au Centre national du cinéma et de l'image animée et propose, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Ce comité comprend deux députés et deux sénateurs, désignés par les commissions chargées des affaires culturelles auxquelles ils appartiennent.

Un décret fixe les modalités d'application du présent article. Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 juin 2010.

Le Président,
Signé : Bernard ACCOYER

PROCHAINS PREVISIONNEMENTS PLANNING DES PROJECTIONS POUR 2010/2011

jeudi 9 septembre 2010	jeudi 3 février 2011
jeudi 7 octobre 2010	jeudi 10 mars 2011
jeudi 4 novembre 2010	jeudi 7 avril 2011
jeudi 9 décembre 2010	jeudi 9 juin 2011
jeudi 13 janvier 2011	jeudi 7 juillet 2011

LE CALENDRIER DES SORTIES est disponible sur www.gncr.fr

LE MEILLEUR DE LA QUINZAINE DES RÉALISATEURS - CANNES 2010



Le GNCR et la SRF présentent **la première édition du Meilleur de la Quinzaine des réalisateurs** qui aura lieu à la rentrée 2010. Les salles du Groupement National des Cinémas Recherche programmeront en avant-première une partie des films sélectionnés lors de la Quinzaine des réalisateurs 2010.

**14 jours du mercredi 1er septembre au mardi 14 septembre 2010,
11 films issus de la sélection de la Quinzaine des réalisateurs 2010,
14 salles de toute la France participent au Meilleur de la Quinzaine des réalisateurs.**



11 films de la sélection 2010 de la Quinzaine des réalisateurs

ILLEGAL d'Olivier Masset-Depasse
THE LIGHT THIEF d'Aktan Arym Kubat
DES FILLES EN NOIR de Jean-Paul Civeyrac
AÑO BISIESTO de Michael Rowe - Caméra d'Or
BENDA BILILI ! de Renaud Barret et Florent de la Tullaye
CLEVELAND CONTRE WALL STREET de Jean-Stéphane Bron
PIEDS NUS SUR LES LIMACES de Fabienne Berthaud
LE QUATTRO VOLTE de Michelangelo Frammartino
UN POISON VIOLENT de Katell Quilleveré
BOXING GYM de Frederick Wiseman
ALL GOOD CHILDREN d'Alicia Duffy

14 salles du Groupement National des Cinémas de Recherche

LE LUX - Caen
MAGIC CINEMA - Bobigny
CINEMA L'ECRAN - Saint-Denis
CINEMA LES LUMIERES - Vitrolles
CINEMA LE CYRANO - Montgeron
LE CAFE DES IMAGES - Hérouville Saint-Clair
DRAKKAR DIEPPE SCENE NATIONALE - Dieppe
LA CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE
ET DE L'IMAGE - Angoulême
CINEMA LES TOILES - Saint-Gratien
CINEMA ORSON WELLES - Amiens
CINEMA LE MELIES - Grenoble
ESPACE RENOIR - Roanne
L'HIPPODROME - Douai
TAP - Poitiers

Le GNCR porte une grande attention au nouveau projet « Ciné-lycée » du gouvernement. L'article tiré du Blog de Jean-Michel Frodon nous a semblé important car il en dresse les écueils et les conséquences possibles.

La poudre aux yeux de « Ciné lycée »

par Jean-Michel Frodon

C'est une des réussites les plus certaines et les plus porteuses d'effets dont la France puisse s'enorgueillir parmi les dispositions créées depuis 20 ans. Sous le nom (contestable) d'« Education à l'image », il s'agit de la mise en place d'un maillage très complet, sur tout le territoire et de la maternelle à la terminale, de rencontres entre le cinéma et les enfants et adolescents, selon d'autres motivations que celles mises en place par le marché.

Salués dans le monde entier, servant d'inspiration et de référence dans de nombreux pays, ces dispositifs font travailler ensemble enseignants, artistes et professionnels du cinéma, formateurs spécialisés, responsables de salles et décideurs culturels à tous les échelons territoriaux, du niveau national au niveau local, en croisant les compétences rattachées aux ministères de l'Education nationale, de la culture et de la Jeunesse et des sports.

Soit des dizaines de milliers d'intervenants permanents ou occasionnels, qui organisent chaque année, selon des modalités variées, la rencontre entre des dizaines d'œuvres de cinéma et des centaines de milliers d'élèves. « Rencontre avec des films » signifie non seulement de voir ces films (classiques du cinéma mondial, réalisations venues des quatre coins de la planète, œuvres permettant la découverte des innombrables possibilités du langage cinématographique), mais de les voir dans un environnement qui permet d'en comprendre les singularités et les enjeux, d'apprendre à apprécier autre chose que ce vers quoi incline le goût jour après jour formaté par la plus puissante industrie du monde contemporain, le marketing. C'est la tâche assumée sous l'égide des structures dont les principales s'appellent Ecole et cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma (le seul dispositif "Lycéens au cinéma" d'Ile de France a concerné plus de 45 000 élèves cette année), mais auxquelles participent de nombreux autres organismes, comme la Ligue de l'enseignement, la Société des réalisateurs de films, l'association d'enseignants cinéphiles Les Ailes du désir, les salles Art et essai...

Tâche immense, dont on voit qu'elle ne concerne pas le seul goût de voir des films, mais la construction d'imaginaires et de mentalités plus ouverts et plus complexes. L'accomplissement de cette tâche suppose des choix, des défis, et un énorme tra-

vail pédagogique, travail qui se situe aux limites de la pratique habituelle dans les établissements scolaires – ce n'est pas la moindre de ses

vertus. Il va de soi qu'un tel ensemble de dispositifs, fondés sur la collaboration entre des professions aux objectifs, aux habitudes et aux rythmes très différents, et reposant en grande partie sur l'engagement personnel, est fragile. Et qu'il n'existe que grâce à une dynamique dont il appartient aux politiques de l'accompagner et autant que possible de la soutenir.

Or c'est à l'exact opposé qu'on assiste aujourd'hui, avec la mise en place à la sauvette d'un projet baptisé Ciné Lycée, et annoncé par le ministre de Luc Chatel comme devant entrer en vigueur dès la rentrée prochaine. Ce projet, qui bénéficie des apparences de la modernité et de la rationalité, est destructeur pour les dispositifs existants, et n'apporte pas grand chose. Ces choix et la procédure de sa mise en œuvre sont hélas exemplaires de ce qui se produit actuellement à beaucoup plus vaste échelle dans les domaines de l'éducation et de la culture. Qui trouverait le sujet marginal au regard des problèmes actuels devrait au contraire s'aviser de ce qu'il a de symptomatique, outre ses enjeux spécifiques, et qui ne sont pas minces.



Brochure "Lycéens et apprentis au cinéma 2010-2011" en Ile-de-France

Le 18 mai, le Ministre de l'Education nationale a donc annoncé la création de la plateforme Ciné Lycée, site de VOD qui rendrait accessibles 212 films aux élèves des 4000 lycées et lycées professionnels dès la rentrée prochaine. Ces films auraient été sélectionnés par 75 experts en cinéma sous la direction de Claude-Jean Philippe, selon l'annonce officielle. Du pipeau ! Je le sais, je suis un de ces experts. Tout ce que nous avons fait a été, dans un contexte entièrement différent, de dresser il y a trois

ans des listes, comme les cinéphiles aiment à en fabriquer en permanence, pour désigner « les meilleurs films du monde ». Le résultat de ces cogitations a été publié dans un livre, *100 Films pour une Cinémathèque idéale* paru en 2008 aux Editions des Cahiers du cinéma. Une approche qui fait inévitablement place à une sorte de consensus moyen, et fort peu innovant vu la moyenne d'âge des participants. Une approche qui n'a rien à voir avec la conception d'une programmation destinée aux adolescents.

En réalité, le maître d'ouvrage de ce projet se révèle être France Télévision, dont on ne voit pas bien la qualification en termes de travail pédagogique dans le champs cinématographique. On voit en revanche très bien se profiler la possibilité de rentabiliser un catalogue de droits, sans autre

logique artistique ou d'enseignement. Et il ne suffira pas de brandir quelques titres-étendards, *Citizen Kane*, *Les Enfants du paradis* ou *Metropolis*, pour remplacer le travail de construction de programmes mené par les responsables pédagogiques. A cette étroitesse rigide du choix s'ajoute une procédure encore plus absurde : en fait seulement « une vingtaine » des fameux 212 titres (inconnus à ce jour) seront accessibles chaque mois. Un brillant conseiller en communication a eu l'idée d'ajouter que l'ensemble du catalogue serait accessible chaque année pendant le Festival de Cannes, on ne rigole pas.

Lors de son discours de vœux au monde culturel du 7 janvier, Nicolas Sarkozy en plein élan visionnaire s'exclamait : « *tout le territoire devra être couvert par des conventions entre les écoles et les lieux de culture d'ici la fin 2010. Pour rendre la culture accessible à tous et partout, un portail internet vient d'être inauguré, il réunit toutes les ressources des institutions culturelles, nationales et par région. Un deuxième portail internet sera inauguré en 2010 pour que tous les Lycées et toutes les Universités de France puissent visionner des films de cinéma du patrimoine français et international, sans oublier des captations d'opéras, de théâtre, et des promenades virtuelles dans les collections des musées. [...] Les films, aussi : on ne fera pas concurrence aux salles de cinéma en permettant aux lycéens de voir dans leurs établissements les films. On crée un public. Il en va de même pour les théâtres. Allons chercher le public, n'attendons pas qu'il vienne! Donnons à tous la chance de rencontrer ces œuvres! Cet objectif, nous devons l'atteindre dès 2010* ».

Conçue à la va-vite pour répondre à l'injonction présidentielle, aussi désinvolte vis-à-vis de l'existant que du possible et du souhaitable, cette réforme est annoncée sans répondre à aucune des questions qu'elle devrait résoudre. Ainsi est-il prévu que les films choisis (par qui ?) soient projetés, au rythme de « deux ou trois par trimestre », dans les lycées ? Où exactement ? Avec quels appareils ? On ne sait pas (« au moins un projecteur vidéo relié à une connexion Internet » lit-on sur le site du Ministère, merci pour l'exigence et la précision). Les régions découvrent avec une joie non dissimulée qu'elles seraient supposées assumer le coût de ces équipements. Pour septembre prochain, c'est une blague.

Ce qui n'est pas une blague est qu'un des effets collatéraux est de rompre au passage la collaboration entre établissements scolaires et salles de cinéma qui participaient à ces dispositifs, grâce au travail de participation et d'accompagnement des exploitants engagés. Un système « gagnant-gagnant », puisqu'il avait aussi l'avantage de contribuer au financement de ces cinémas, souvent les plus fragiles, tout en habituant les élèves à l'expérience de la salle de cinéma, et à la découverte d'autres types de salles que

le multiplexe du coin. De même le système tend à priver d'une source de revenus les ayants-droits de films de grande qualité, petits distributeurs courageux pour qui ce marché était un soutien bienvenu.

Ignorant délibérément l'immense travail d'accompagnement pédagogique existant, le projet compte sur l'apparition dans chaque établissement d'un enseignant volontaire, affublé du titre de « référent culturel » (mais où vont-ils chercher ça ?), et qui aura charge de choisir les films montrés, de mobiliser les élèves, de faire circuler une documentation fournie en ligne par France Télévision... Aucune formation, aucun accompagnement n'est prévu. Et puisqu'on est sur Internet, les élèves pourront ensuite écrire ce qu'ils pensent du film, soit ce qui se fait déjà sur des centaines de sites, dont Allociné est sans doute le plus fréquenté. Ce qui vaut à ce fer de lance de la découverte du cinéma innovant d'être également associé au projet. Patrice Duhamel, directeur général de France Télévision, assure que cette société « sera à la disposition des lycées pour obtenir que les réalisateurs avec lesquels elle est en contact viennent discuter des films ». Orson Welles et Fritz Lang vont avoir de quoi occuper leurs loisirs.



The Host de Bong Joon-Ho
Film soutenu par le GNCR, programmé par les salles Recherche et faisant partie de la programmation "Lycéens et apprentis au cinéma 2008-2009" en Ile-de-France

En principe, Ciné lycée ne remet pas en cause les dispositifs existants, il s'y ajoute. Mais confrontés à des restrictions de toutes sortes, et sommés de mettre en place ce nouveau projet, on voit bien que les chefs d'établissement ne manqueront pas de remettre en cause les actions existantes, infiniment plus ambitieuses, et qui s'inscrivent, elles, dans le temps scolaire, devenu une peau de chagrin. Sous ses airs cool et hightech, Ciné lycée programme en réalité la destruction à court terme de la fragile et féconde construction existante.

Alors que la réforme était en préparation, le Blac (Collectif de l'action culturelle cinématographique et audiovisuelle, qui fédère l'ensemble des organisations où on travaille à la rencontre entre les films et les publics, pas seulement dans le contexte scolaire), avait demandé au ministre d'être associé à ce projet. Le conseiller du ministre, Raphaël Muller, avait reçu les représentants du Blac le 25 février et leur avait promis que rien ne serait décidé sans eux. Il était justement question de se revoir en mai. Au lieu de quoi, sans qu'on n'ait jamais entendu le Ministre de la culture ou le Centre national du cinéma sur un sujet qui relève pourtant aussi de leurs compétences, une réforme qui concrétise toutes les inquiétudes est annoncée au débotté par Luc Chatel au cours de ce même mois de mai. La classe.

Jean-Michel FRODON

Article tiré du blog de Jean-Michel Frodon
<http://blog.slate.fr/projection-publique/2010>

Actualités

Comme chaque année, le jury GNCR décerne un prix parmi la compétition Experimental-Essai-Art vidéo au Festival du Film Court en Seine-Saint-Denis/Pantin - Côté Court. Le film primé est diffusé dans les salles adhérentes au GNCR qui le souhaitent. Le GNCR invite alors les réalisateurs à venir les présenter en région.

Le 19^e Festival Côté Court de Pantin Du 9 au 19 juin 2010

Le jury GNCR de l'édition 2010, constitué de Christophe Duthoit (responsable cinéma à l'Hippodrome de Douai, conseiller artistique cinéma au Théâtre 71 à Malakoff), d'Alain Keit (Directeur artistique du cinéma Jacques Prévert à Gonesse) et de Séverine Rocaboy (Directrice du cinéma Les toiles à Saint-Gratien), a primé deux films qui travaillent, chacun à leur manière, leur rapport au lieu. L'espace est ici, malaxé, maltraité, déconstruit pour ne laisser au spectateur que les sensations provoquées par l'expérience de ce lieu :

Stretching de Francois Vogel

France - 2009 - 35mm - 1.85 - coul - 4 min 30

«Un personnage excentrique pratique une sorte de gymnastique urbaine. Il nous concocte des exercices rythmiques loufoques le long des rues de Manhattan. L'architecture qui l'entoure se mêle à son jeu et la ville elle-même entre dans cette drôle de danse.»

Traversé par un personnage burlesque, *Stretching* malaxe l'image cinématographique en montrant dans un même plan les redondances visuelles de l'architecture New-Yorkaise. Ainsi, on peut voir le personnage principal s'appuyer sur une colonne pour faire un exercice et le paysage urbain bouger tout autour de lui. Le spectateur ressent alors la vitesse de la ville.



Stretching de Francois Voge

Après le feu de Jacques Perconte

France - 2009 - HD - coul - 7 min

« A quelques kilomètres d'Ajaccio la terre brûlée cède sous le poids de la couleur. Le sol se fend et libère des énergies picturales qui s'emparent du ciel. Je vois l'horizon disparaître mais je le fixe. Le train continue sa route...»

Dans ce film, les couleurs décomposent au fur et à mesure l'espace autour de la voie ferrée. Ce jeu de couleur permet au spectateur de reconstruire son paysage, en faisant appel à sa mémoire. Le spectateur imagine alors le paysage qui défile, à la fois brûlé et révélé par les couleurs.



Après le feu de Jacques Perconte

PALMARES DU FESTIVAL CÔTE COURT 2010

COMPETITION FICTION

Grand prix côté court

Des rêves pour l'hiver de Antoine Parouty

Prix jeunesse

La Dame au chien de Damien Manivel

Prix spécial du jury

Petit tailleur de Louis Garrel

Prix de la presse

Le Rescapé de Aurélien Vernhes-Lermusiaux

Prix du meilleur scénario

Stéphane Raymond et Julien Lacheray pour leur scénario

La Fonte des glaces

Prix du public

Annie de Francia de Christophe Le Masne

Prix de la Résidence

Damien Manivel pour son film *La Dame au chien*

Prix emergence :

¿ *Dondé esta Kim Basinger ?* de Edouard Deluc

COMPETITION ESSAI/EXPERIMENTAL/ART VIDEO

Grand prix côté court :

L'arrière-pays de Safia Benhaim

Prix ex -aequo du GNCR :

Après le feu de Jacques Perconte

Stretching de Francois Vogel.

Prix du pavillon :

Ensemble (Coexistence / Juxtaposition) de Le Zheng

Plus d'informations sur les films ci-dessus sur
www.cotecourt.org

En partenariat avec le Festival Côté Court et l'ACRIF, nous avons organisé le vendredi 11 juin 2010 une journée de réflexion sur le cinéma « hors-circuit » - De la diffusion des films non commerciaux - Etat des lieux et perspectives ; dont nous publierons les actes à la rentrée.

1^{er} bilan de la journée de réflexion sur le cinéma « hors-circuit »

Cette journée, suivie par plus de 150 personnes, a permis dans un premier temps, d'effectuer un état des lieux des espaces qui diffusent des films et de leurs pratiques en croisant les expériences d'Olivier Marboeuf, directeur de l'Espace Khiasma aux Lilas, de Jean-Jacques Rue, exploitant cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône, de Virginie Bobin travaillant aux Laboratoires d'Aubervilliers, et de Michèle Soullignac directrice de l'association Périphéries. Ce débat sur les pratiques de diffusion de salles, d'associations, ou de lieux pluridisciplinaires a questionné chacun sur les façons de renouveler les pratiques de programmation en modifiant le rapport entre le public et l'œuvre. On a pu constater à quel point ces lieux de projection qui croisent les arts et les œuvres peuvent constituer un laboratoire pour le renouvellement des pratiques d'exploitation du cinéma.

L'après-midi a davantage été consacré à ces œuvres « hors-circuit » (souvent sans visa d'ailleurs), et aux nouveaux territoires de cinéma. Les débats étaient ponctués de projections mettant en évidence la richesse et la diversité de



L'impossible page arrachée de Sylvain Georges

ces films « hors-circuit » : documentaires, film-essais, vidéos d'artistes, cinéma militant, nouvelles écritures numériques... Eugenio Renzi, ancien critiques aux Cahiers du cinéma, rédacteur sur le site Independencia, et modérateur de l'après-midi a animé le débat entre Pascale Cassagnau, auteure de *Future amnesia / enquêtes sur un troisième cinéma*, responsable des collections audiovisuelles, vidéo et nouveaux médias au Centre National des Arts Plastiques, Aliocha Imhoff et Kantuta Quiros, critiques, programmeurs pour *Le peuple qui manque*, Géraldine Gomez, programmeuse et responsable de « Hors pistes » au Centre Pompidou, Valérie Guillaudot, coordinatrice du Festival « Résistances » de Foix, et Vincent Dieutre, cinéaste, membre fondateur de *Pointlignepian*.

Chaque intervenant a proposé un film : *Hôtel Wolfers* de Dora Garcia, *Gourdoulou* de Gregory Buchert et Jonathan Schall, *Quick money* d'Elisabeth Cosimi et Vincent Rioux, et *Después de la revolución* de Vincent Dieutre ont ainsi permis d'appréhender ces cinémas « hors-circuit » qui explorent les frontières entre vidéo, arts plastiques et cinéma, fiction et documentaire... mais aussi de constater les limites de la diffusion de certains de ces films dans les salles de cinéma.

Les soutiens suite au Festival de Cannes 2010

Suite au festival de Cannes 2010, le GNCR soutient 10 films :

La Vie au ranch de Sophie Letourneur - Distributeur : Shellac - Sortie : 13/10/2010
My Joy de Serguei Loznitsa - Distributeur : ARP Sélection - Sortie : 17/11/10
L'Étrange affaire Angélica de Manoel de Oliveira - Distributeur : Epicentre Films
Donoma de Djinn Carrénard (1er film) - Distributeur : Solaris
Boxing gym de Frederik Wiseman - Distributeur : Sophie Dulac Distribution
Fix me de Raed Andoni - Distributeur : Sophie Dulac Distribution
I wish I knew de Jia Zhang Ke - Distributeur : Ad Vitam
Le Quattro volte de Michelangelo Frammartino - Distributeur : Les Films du Losange
Ha ha ha de Hong Sangsoo
The Light Thief de Aktan Arym Kubat



My Joy de Serguei Loznitsa

Le GNCR recommande également un film de la sélection officielle 2010 :

The Housemaid de Im Sangsoo - Distributeur : Pretty Pictures - Sortie : 15/09/10

REFUS DU SOUTIEN GNCR PAR CAPRICCI

Capricci refuse le soutien du GNCR pour *The Cat, the Reverend and the Slave* de Alain Della Negra et Kaori Kinoshita, et pour *Maniquerville* de Pierre Creton. Nous regrettons cette décision pour la vie des films et pour les réalisateurs.

Actualités

Le GNCR est présent au Festival à la Rochelle, et, comme chaque année, s'y associe en présentant un film soutenu : *My Joy* de Serguei Loznitsa.

LE GNCR au 38^e Festival International du Film de La Rochelle Du 2 au 11 juillet 2010

Cette 38^{ème} édition rendra hommage à Sergey Dvortsevoy, Pierre Etaix, Peter Liechti, Lucian Pintilie, et Ghassan Salhab, nous fera découvrir le nouveau cinéma indien. Nous pourrons également assister aux rétrospectives Greta Garbo, Elia Kazan, et Eric Rohmer, à une sélection de films autour de Georges Delerue, à des projections de films restaurés, rééditiés, au programme "Retour de flamme", et à des projections de films inédits, en avant-première, de courts-métrages, de films pour enfants... En outre, le Festival accueille des vidéastes en résidence : Valérie Mréjen et Andrew Köttling.

Jeudi 8 juillet 2010

22h00

Présentation d'un film soutenu par le GNCR : *My Joy* de Serguei Loznitsa

Russie - 2010 - 2h07 - Distributeur : ARP Sélection - Sortie : 17 novembre 2010
Cinéma Le Dragon - Salle 5 - 8 cours des Dames - 17000 La Rochelle

Vendredi 9 juillet 2010

9h00 - 12h00

Assemblée Générale Ordinaire du GNCR

La Coursive - Salle de répétition - 4, rue Saint-Jean du Pérot - 17000 La Rochelle

12h00 - 13h00

Point sur le numérique

La Coursive - Salle de répétition - 4, rue Saint-Jean du Pérot - 17000 La Rochelle



Le GNCR décerne un prix à un film parmi la compétition Française du Festival International du Documentaire de Marseille sous la forme d'un soutien pour sa distribution en France : programmation du film primé dans les salles adhérentes, accompagnement du film, prise en charge de la venue du réalisateur, proposition d'intervenants, et édition d'un document.

Le GNCR partenaire de la 21^e édition du FID marseille Du 7 au 12 juillet 2010

Le jury de l'édition 2010 est composé de Malika Chaghal, directrice du cinéma l'Etoile à la Courneuve, de Quentin Mével, délégué général de l'Acrif, et de Thierry Guidice, directeur du cinéma Le Clap à Bollène. La compétition française 2010 propose :

AMI, ENTENDS-TU Nathalie Nambot, France, 2010, 54'

FACE AU VENT Anne-Marie Faux, France, 2010, 45'

JULIEN, Gaël Lépingle, France, 2010, 80'

LA BM DU SEIGNEUR, Jean-Charles Hue, France, 2010, 84'

LA FORÊT DES SONGES, Antoine Barraud, France, 2010, 52'

N'AVONS-NOUS PAS TOUJOURS ÊTE BIENVEILLANTS ? P. Creton et V. Barré, France, 2010, 117'

CEUX DE PRIMO LEVI, Anne Barbé, France, 2010, 62'

LES HOMMES DEBOUT, Jérémy Gravayat, France, 2010, 77'

PANDORE, Virgil Vernier, France, 2010

CHECK CHECK POTO, Julia Varga, France, 2009, 81'

HISTOIRE RACONTÉE PAR JEAN DOUGNAC, Noëlle Pujol, France, 2010, 40'

POSER ME VA SI BIEN, Sara Pozzoli, France / Italie, 2010, 24'

SOTCHI 255, Jean-Claude Taki, France, 2010, 115'

Contact : www.fidmarseille.org - Tél : 04. 95.04.44.90 Fax : 04. 95.04.44.91

10 // Recherche(s) n° 143 été 2010



FID MARSEILLE
DU 7 AU 12 JUILLET 2010

Nous avons rencontré Geneviève Troussier, directrice du Café des images à Hérouville Saint-Clair. Elle évoque son travail d'action culturelle à travers le cycle « Quand le cinéma filme la création » qui a eu lieu cette année d'octobre 2009 à juin 2010.

« Quand le cinéma filme la création » au Café des images à Hérouville Saint-Clair

Comment est né ce projet de cycle « Quand le cinéma filme la création » ?

J'ai été contactée en mai 2009 par une équipe d'universitaires du département Arts du spectacle de l'université Rennes 2. Ils souhaitaient accompagner leurs travaux menés autour de « filmer la création artistique » d'une programmation en salle de cinéma et connaissaient les spécificités du travail du Café des Images. Comme effectivement j'aime particulièrement les problématiques qui touchent différents champs artistiques, où les arts se croisent autour du cinéma et par le cinéma, où l'on peut appréhender le cinéma par des chemins transversaux, j'ai immédiatement accepté la proposition ! Par ailleurs, je travaille très régulièrement avec le département Arts du spectacle de l'université de Caen, et l'ai donc naturellement associé à ce projet. Les professeurs de ces deux universités et moi-même avons établi en totale concertation le programme de ce cycle : le principe ? une soirée mensuelle avec la présence d'un créateur et/ou d'un critique, ainsi qu'une journée d'études complète.

Les professeurs, pour leur part, ont écrit chacun des textes problématisant ce thème, et ont apporté une partie des propositions : la journée d'Études bien sûr, mais aussi par exemple la carte blanche à Daniel Soutif, philosophe, critique d'art et expert musicologue programmée en juin. De mon côté, j'ai nourri la thématique en proposant des films liés à l'actualité, et dont la programmation au sein de ce cycle faisait sens. Découverts à Cannes quelques semaines auparavant, j'ai ainsi d'emblée proposé deux films *La Danse, le ballet de l'Opéra de Paris* de Frederick Wiseman, et *Ne change rien* de Pedro Costa. Frédéric Wiseman est venu présenter son film en ouverture du cycle en octobre, Henry Colomer en décembre avec *Iddu, l'atelier de Jean-Michel Fauquet*, et Pedro Costa en janvier. Précisons que *Iddu, l'atelier de Jean-Michel Fauquet* a été proposé conjointement avec la Maison de l'Image de Basse Normandie; ce film avait reçu l'aide à la création de la Région Basse-Normandie. L'universitaire Vincent Amiel a, quant à lui, proposé *Les Ensorcelés* de Vincente Minnelli qui montre Hollywood filmé par Hollywood, avec un autre film proposé par moi en première partie : *Achille et la Tortue* de Kitano. Ce cycle est donc bien le fruit de véritables collaborations qui auront aussi permis de panacher entre des « classiques », des inédits en salle, et des films très contemporains.

Avez-vous mis en place d'autres partenariats pour ce cycle « Quand le cinéma filme la création » ?

Oui, ou, a minima, en ciblant notre communication. Ainsi, pour la carte blanche à l'universitaire Eric Thouvenel intitulée « Filmer, figurer, penser : les lieux de la création mis en œuvre par le cinéma » nous avons cherché à valoriser cette soirée auprès du Musée des Beaux-Arts de Caen et de l'ESAM, l'École régionale d'Art. Ont été projetés *Villa Santo Sospir* de Jean Cocteau et *le Cours des choses* de Peter Fischli et David Weiss (film, souvent montré dans des galeries d'Art mais rarement voire jamais en salle de cinéma, qui propose un étalage fascinant d'objets du quotidien). Idem pour la carte blanche à Daniel Soutif durant laquelle *L'atelier de Jackson Pollock* de Hans Namuth et Paul Flakenberg, et *le Mystère Picasso* d'Henri-Georges Clouzot ont été diffusés. Pour *La Danse, le ballet de l'Opéra de Paris* de Frederick

Wiseman, nous avons contacté les écoles de danse et le Centre chorégraphique national de Caen Basse-Normandie. En résumé, pour chaque rendez-vous la problématique « Quand le cinéma filme la création », voire le réalisateur

présent, permettaient de rassembler un public de cinéphiles. Par ailleurs, chaque film traitant d'un enjeu particulier du champ de l'art, pouvait permettre de cibler, voire faire l'objet de partenariats avec des structures spécialisées dans les domaines artistiques concernés.

Comment avez-vous mobilisé les spectateurs autour de ce cycle?

Nous essayons de bâtir en permanence une relation de confiance entre les spectateurs et la salle et donc, entre autres, une règle d'or pour nous est de ne jamais jouer sur l'ambiguïté ou la démagogie pour piéger les publics potentiels. Les résultats ne sont alors pas toujours à la hauteur de nos efforts et de nos espoirs bien sûr, mais parfois, c'est l'inverse ! Dans tous les cas, ce type de propositions croisant différentes structures partenaires permet de diversifier les publics, d'enrichir les réseaux et les modes d'approche des œuvres, tout en conservant notre niveau d'exigence. Ainsi, l'année dernière, un autre

cycle — en lien avec deux enseignants de l'université de Caen qui s'étaient totalement investis, fidélisant ainsi un public significatif jusqu'au bout — s'était organisé autour du cinéma des Straub et Huillet une fois par mois également. Cette année, la journée d'études « jouer le jeu » — dirigée par des universitaires et ouverte à tous (entrée libre sauf en soirée) — a permis d'aborder : « L'écart et la scène : la cour de création de Jerry Lewis », « Desplechin et les acteurs : la pratique corporelle, gestuelle et vocale ou un jeu de tempo », « Diriger de l'intérieur : à propos de quelques stratégies d'improvisation », « Rigueur et fantaisie : Joao César Monteiro, ou l'horizon du jeu », et « Filmer l'acteur : la surprésence de Jovet et Guity ». En clôture de la journée, *Le Mariage à trois* de Doillon, dans l'actualité de la salle, a permis la rencontre avec Jacques Doillon et Alain Bergala, apportant ainsi une belle illustration de la direction d'acteurs dans le cadre d'un « cinéma insulaire », grille d'analyse que celui-ci avait développée dans sa communication de l'après-midi. La journée fut absolument passionnante : l'expression collective d'une véritable pensée en mouvement, dont chacun, spectateur et intervenant, a pu s'emparer à sa manière.

A titre personnel, ce cycle illustre particulièrement bien ce qui me nourrit au quotidien dans ma pratique de programmatrice, qui m'inspire et me permet d'interroger mes propres choix cinématographiques. A travers ces multiples complicités artistiques et humaines, ce type d'événement permet en effet de poser et réaffirmer une ligne éditoriale basée prioritairement sur un engagement artistique et humain très fort : pour nous, au Café des Images, programmer et animer la salle, c'est accompagner les films, les faire dialoguer, créer avec eux et à travers eux des moments singuliers, accompagner les auteurs dans leur démarche, mais aussi les spectateurs dans leurs découvertes et leurs propres réflexions. S'appuyant sur les œuvres, réalisateurs, critiques, professionnels autour du Cinéma... participent ainsi, avec les différents publics, de cette famille qui est celle que l'on se construit, que l'on se choisit et qui nous fait avancer. Mon action est née simplement de cette envie de faire se rencontrer les créateurs, les œuvres et les spectateurs, pour in fine créer un sentiment d'appartenance à une famille en cinéma, convaincue que c'est de cette filiation que peut naître, et persister la curiosité, l'audace, et la mémoire autour et avec le Cinéma.

Propos de Geneviève Troussier recueillis par Elodie Fiabane



Soutien

film soutenu > sortie le 16 juin 2010

AIR DOLL de Kore-Eda Hirokazu

Japon • 2009 • durée : 2h06 • 35mm • 1.85 • OCEAN FILMS Tokyo. Une poupée d'air habite l'appartement d'un homme d'une quarantaine d'années. Il lui parle, prend son bain avec elle, et lui fait l'amour chaque soir, en rentrant du travail. Mais un jour, la poupée prend vie et développe des sentiments humains. Elle s'aventure alors dans les rues de la ville, fascinée par tout ce qu'elle voit, mais les gens qu'elle rencontre sont incapables de lui expliquer ce que veut dire "être en vie". **A l'exception de Maborosi et d'Air doll, tous vos films s'inspirent d'histoires vraies. Qu'est-ce qui vous a intéressé dans l'histoire d'Air doll, adaptée d'une BD ?**

La scène où la poupée d'air verse une larme, se vide de son air, puis est remplie d'air par l'homme qu'elle aime m'a semblé d'une grande force érotique. J'ai aussi trouvé ce passage très cinématographique. Je n'avais jamais abordé un sujet pareil jusque-là, et j'avais donc envie de tenter l'expérience. Il s'agit d'une sexualité qui passe par le souffle d'un être humain, et je me suis dit que je pouvais transposer cela de manière cinématographique et métaphorique. Depuis l'époque où je tournais des documentaires pour la télé, je m'intéresse aux relations affectives et intimes entre les êtres. Je trouve que l'idée d'être, pour ainsi dire, mis au monde par le souffle d'autrui est une manière très intime d'établir un lien avec quelqu'un et d'y prendre du plaisir. Le contraste entre l'être humain qui tente de s'épanouir seul et la poupée qui s'épanouit grâce à autrui m'a vraiment fasciné. *Maborosi* était un projet que m'avait proposé mon producteur. C'est donc la première fois que j'adapte une œuvre pour le cinéma. C'était



important pour moi de pouvoir explorer mes thèmes de prédilection à travers le personnage de la poupée d'air.

Comment s'est passée votre collaboration avec le chef-opérateur d'origine taïwanaise Mark Lee ?

En général, je n'aime pas trop les mouvements de caméra, mais cette fois, j'ai vraiment apprécié les mouvements d'appareil de Mark, et j'en ai été le premier surpris. Il fait beaucoup de travellings, mais sans jamais être démonstratif. Ses mouvements de caméra ne sont jamais gratuits. Avant de faire un travelling, il réfléchit très précisément au type de plan qu'il s'apprête à tourner et il s'efforce de comprendre les émotions de ses personnages. C'est toujours sa priorité. Ce qui m'avait plu dans *In the mood for love*, c'était sa manière de filmer les comédiens avec des objets en arrière-plan. Je lui ai demandé de faire la même chose pour mon film de temps en temps et, là encore, il a été formidable. Ce qui m'a également surpris, c'est à quel point j'ai redécouvert d'un œil neuf les maisons japonaises et l'environnement urbain grâce à son regard.

Entretien avec KORE-EDA Hirokazu

Recommandations

film recommandé > sortie le 16 juin 2010

UN TRANSPORT EN COMMUN

de Dyana Gaye

France • 2009 • durée : 48 minutes • 35 mm • 1,66 • SHELLAC

Dakar, Sénégal. C'est la fin de l'été. Le temps d'un voyage de Dakar à Saint-Louis, les passagers d'un taxi-brousse croisent leurs destins et se racontent en chansons.



LE TAXI-BROUSSE

Le taxi-brousse est le moyen de transport le plus populaire utilisé par les Sénégalais pour voyager dans le pays. Ces voitures peuvent contenir sept passagers et ne quittent la gare routière qu'à condition d'être au complet ou que l'un des passagers décide de prendre en charge les billets des manquants. Ce transport en commun a cette particularité qu'il impose d'emblée une certaine infimité à des usagers dont le seul point commun n'est alors qu'une direction. Ces personnes sont physiquement proches les unes des autres sans pour autant établir de dialogue. C'est la possibilité de ces rencontres que j'ai souhaité mettre en scène.

LA MUSIQUE

Dès l'écriture, où elle est intégrée au récit, la musique a toujours occupé une place prédominante dans l'articulation de mon travail. C'est tout naturellement que s'est imposée l'idée de rencontres chantées, avec la volonté de mêler certaines conventions de la comédie musicale à la grande tradition orale africaine. Chaque personnage possède sa propre identité musicale en rapport avec son univers et ses émotions. Médoune Sall, revisite le Sabakh (musique traditionnelle sénégalaise), alors que Dorine transforme son salon de coiffure en scène Rock'n roll. Malick rêve d'Italie au son d'un Twist des années 60, tandis que Madame Barry a le Blues d'être passée à côté de sa vie...

LES PERSONNAGES

Ils se présentent comme des conteurs, conteurs du présent et de leurs propres vies. Chacun d'eux appréhende une nouvelle étape de leur existence. Souki se rend à l'enterrement de son père qu'elle n'a jamais connu, Malick va saluer sa fiancée avant son départ pour l'Italie, Madame Barry va revoir ses enfants après de nombreuses années passées à faire carrière à la grande ville... A chacun sa quête: d'émancipation (Souki, Malick, Dorine), d'identité (Antoine, Binette et Joséphine) ou encore de rédemption (Madame Barry). Médoune Sall, le chauffeur, Ousmane, Monsieur N'Diaye et son fils Mohamed sont les passeurs de ces trajectoires qui vont se superposer les unes aux autres. **REALISME DU QUOTIDIEN SENEGALAIS ET PARENTHÈSES EN-CHANTEES** La comédie musicale permet de faire cohabiter deux espaces de jeu a priori opposés. Les thématiques abordées par les personnages sont très fortement ancrées dans la réalité sénégalaise : Médoune Sall chante la douleur de voir son peuple se résigner à quitter les côtes sénégalaises quand Malick plein d'espoir évoque son exil prochain pour l'Italie. Qu'ils soient dans un embouteillage ou sur un terrain vague, c'est dans des décors concrets que ces personnages se livrent à des élans musicaux et chorégraphiques comme pour mieux repousser les limites du réel. Car il n'est pas question d'opposition mais bien d'interaction entre ces deux espaces.

Dyana GAYE

Recommandations

film recommandé > sortie le 16 juin 2010

ANNEE BISSEXTILE de Michael Rowe

Mexique • 2010 • durée : 1h32 • 35mm • Scope • PYRAMIDE • 1^{er} film • Caméra d'or Cannes 2010

Laura, 25 ans, est journaliste, célibataire et habite un petit appartement à Mexico. Après une longue série d'aventures sans lendemain, Laura rencontre Arturo. La première fois qu'ils font l'amour, Arturo a pour Laura des gestes qui la bouleversent. Ils débutent une relation intense, passionnelle et sexuelle, où plaisir, douleur et amour se mêlent. Au fil des jours, qu'elle raye consciencieusement sur son calendrier, le passé secret de Laura refait surface, poussant Arturo à l'extrême.

Est-ce important à vos yeux que Laura soit mexicaine d'origine indienne ?

Oui. Je m'intéresse aux personnages marginaux, qui vivent et meurent hors des cercles du pouvoir, et qui se bâtissent une existence dans les espaces qu'on veut bien leur laisser. Cinq cent ans après la conquête espagnole, les clivages socioéconomiques du Mexique sont encore étroitement liés à la fracture raciale du pays. Les cinq pour cent les plus riches de la population sont généralement issus de familles européennes, et les soixante-dix pour cent les plus pauvres sont, dans l'ensemble, issus des communautés indiennes. Ce film décrit les rapports de pouvoir entre un homme et une femme, mais à bien des égards, c'est aussi une métaphore sur la dichotomie complexe entre bourreau et victime qui se situe, je pense, au cœur même de l'identité nationale mexicaine.

D'une simple rencontre d'un soir, l'histoire de Laura et Arturo évolue vers une relation amoureuse, violente et dépendante. Qu'est-ce que les personnages espèrent trouver dans cette relation ?

Margaret Atwood a écrit : « Ceux qui disent ne rien vouloir veulent tout ». Laura fonctionne ainsi. En abrogeant sa propre volonté



au profit de celle de son amant, elle espère pouvoir le garder auprès d'elle pour toujours. Mais donner tout pouvoir à quelqu'un ne suffit pas forcément à le rendre puissant. Arturo se met en quête de toujours plus de sexe et d'adrénaline. Mais à mesure qu'il s'engage dans cette relation, il se retrouve aspiré dans un tourbillon de désirs insatisfaits.

Parlez-nous de votre choix d'un espace unique (l'appartement de Laura) et de deux éléments scénographiques très importants : le portrait de son père et le calendrier.

Le foyer est une métaphore de l'âme. Le film explore l'esprit de Laura dans ses moindres recoins. Changer de lieu n'aurait fait que relâcher la tension accumulée. En plus, cette promiscuité constante met le spectateur dans le même état d'isolement émotionnel que Laura.

Le calendrier et la photo du père de Laura nous renvoient au véritable ressort psychologique de la dépression de la jeune femme et de son auto-flagellation sexuelle : la relation empreinte de culpabilité qu'elle entretenait avec son père aujourd'hui décédé.

Entretien avec Michael ROWE

Rappel de soutien

film soutenu > sortie le 5 mai 2010

LOLA de Brillante Mendoza

France / Philippines • 2009 • durée : 1h50 • EQUATION

Le GNCR soutient Mendoza depuis plusieurs films (Serbis en 2008, Kinatay en 2009, Lola cette année) et se réjouit donc du succès critique et public de Lola.

Lola a dépassé les 50 000 entrées en 7^{ème} semaine d'exploitation. « Il s'agit du plus gros succès de Mendoza en France » se félicite Eric Parmentier, programmeur chez Equation, le distributeur de Lola. En effet, les précédents films de Mendoza, Serbis et Kinatay, avaient attiré environ 20 000 spectateurs chacun.

Le film Lola, sorti sur 28 copies dont 8 copies ADRC est un succès collectif, dû à un travail en réseau avec le GNCR, les associations régionales, et l'ADRC. Ce maillage a permis un travail sur toute la France et notamment auprès des salles de Province où ce film a beaucoup circulé. Le film a également bénéficié d'une presse dithyrambique et d'un très bon bouche-à-oreille.

En salle, Lola a parfois fait l'objet de débats, en partenariat avec des associations locales, sur la culture philippine, et



la pauvreté. Lola a d'ailleurs été soutenu par la ligue des droits de l'homme. De plus, le GNCR a proposé aux exploitants des intervenants qui ont animé des débats plus axés sur l'analyse filmique.

Equation est d'autant plus satisfait du succès de Lola qu'il s'agit d'une production maison. En effet, le directeur d'Equation, Didier Costet, est également directeur de Swift productions et espère continuer sa collaboration avec Mendoza, qui prépare déjà son nouveau film !

DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN

présente vendredi 11 juin 2010 - 18h au Forum des images, Disorder de Huang Weikai, Chine, 2009, Beta SP, n&b, 61', Prix RED.

En vingt événements saisis à vif dans la rue, Huang Weikai filme l'explosion économique et culturelle des villes chinoises d'aujourd'hui. Séance suivie d'un débat avec Yann Lardeau, réalisateur et critique de cinéma.

L'AGENCE DU COURT METRAGE LANCE UN NOUVEAU SERVICE POUR LES SALLES DE CINEMA : LE VISIONNAGE EN LIGNE DES FILM DU CATALOGUE RADi

Depuis le 1er juin 2010, les 250 films du catalogue du RADi (Réseau Alternatif de Diffusion) sont disponibles en visionnage à distance, avec un accès sécurisé, sur le site Internet de l'Agence du court métrage.

Les salles de cinéma pourront chaque semaine grâce à ce nouvel outil :

- préparer facilement et à distance leur programmation,
- améliorer leur connaissance du catalogue pour adapter le plus finement possible leur programmation de courts métrages au long métrage diffusé.

Nous invitons toutes les salles qui ne seraient pas encore abonnées à nous demander un login et un mot de passe pour tester ce nouveau service et les possibilités offertes par l'abonnement, en envoyant un mail à registration_radi@agencecm.com.

À noter que l'Agence du court métrage développe une plateforme de visionnage à distance, qui permettra prochainement à tous les programmeurs - salles de cinéma, festivals, associations de programmation ou acheteurs audiovisuels - de consulter en ligne l'ensemble du catalogue déposé à l'Agence du court métrage, soit près de 10 000 films, en vue d'une sélection ou d'un achat de droits. L'abonnement RADi, développé depuis 20 ans par l'Agence du court métrage, permet aux 280 salles de cinéma abonnées de programmer chaque semaine un nouveau court métrage en première partie de programme d'un long métrage, au choix parmi un catalogue

de 250 films (fiction, animation, documentaire) de moins de 15 minutes. Chaque année, plus de trois millions de spectateurs découvrent des œuvres courtes par le biais de ce dispositif.

Contact : Amélie CHATELLIER, a.chatellier@agencecm.com, responsable du pôle diffusion. - Karim ALLAG, k.allag@agencecm.com, responsable du RADi. T. 01 44 69 26 60 - F. 01 44 69 26 69 - www.agencecm.com

PROGRAMME "ECHANGE, TRANSMISSION DES SAVOIRS, COOPERATION" À L'ECRAN DE SAINT-DENIS

Vendredi 2 juillet à 19h15, l'Ecran présentera deux films suivis d'un débat en présence des réalisateurs sur la transmission des savoirs :

Sérénaty De Maris Bellanger (couleur/vidéo/13')
Réalisé suite à la mission au Mali de l'association "Ensemble Vivre Travailler Coopérer" (EVTC) pour soutenir l'avancée du projet de création d'un "Centre de documentation et de formation" à Sérénaty, un village de la région de Kayes au Mali. Il s'agit d'une réelle coopération puisque EVTC est jumelée pour cette initiative avec l'association « Mareguemou », formée de jeunes et adultes Maliens originaires de Sérénaty, vivant et travaillant en région parisienne, soucieux du développement de leur région natale et de l'avenir sur place des nouvelles générations. Le projet est pris en charge au Mali par les institutions locales et régionales (Municipalité, Conseil des Sages, enseignants, parents d'élèves, institutions de coopération). Il est suivi en France par le GRDR, la coopération « Adoma- Fondation », les jeunes de « Sérénaty-Mareguemou », la Ville de Saint-Denis et par EVTC.

Bonjour... ca va ? De Jacky Tujague (assisté d'étudiants du lycée agricole de Périgueux couleur/vidéo/1h34)
Depuis plusieurs années, le lycée agricole de Périgueux a initié une collaboration avec trois communes dans la région de Kayes, en partenariat avec l'association, Gidimaxa Jikké, et l'association des Organisations Professionnelles Paysannes du Mali (AOPP). Tous les deux ans, cette collaboration permet aux étudiants de BTS ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation) d'appréhender, dans le cadre d'une investigation collective, les problématiques liées aux agricultures d'Afrique de l'Ouest, au développement du continent, à la nature des liens historiques, culturels et économiques entretenus avec la France et à la nécessité de les transformer.

LES ASSOCIATIONS REGIONALES ADHERENTES AU GNCR

ACAP (Association pour le Cinéma et l'Audiovisuel en Picardie)

Coordination : Martine Davion. Tel : 03 22 72 68 30.

Fax : 03 22 72 68 26. martinedavion@acap.cinema.com

ACC (Association des Cinémas du Centre)

Tel : 02 47 64 58 22. Fax : 02 47 64 60 71.

acc.permanence@wanadoo.fr

ACOR (Association des Cinémas de l'Ouest pour la Recherche).

Coordination : Catherine Bailhache, Soizig Le Dévéhat.

Tel : 02 41 57 11 08. Fax : 02 41 68 25 16 (Catherine)

Tel/Fax : 02 51 81 59 33 (Soizig). contact@lacor.info

ACRIF (Association des Cinémas de Recherche d'Ile de France).

Coordination : Quentin Mével.

Tel : 01 48 78 14 18. Fax : 01 48 78 25 35. contact@acrif.org

ACRIRA (Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine). Coordination : Catherine Cassaro.

Tel : 04 76 21 05 19. Fax : 04 76 21 06 54. contact@acrira.org

ATMOSPHERES 53

Coordination : Willy Durand. Tel : 02 43 04 20 46.

Fax : 02 43 04 96 48. contact@atmospheres53.org

CINEFOL 31

Coordination : Guy-Claude Marie.

Tel : 05 62 27 91 10. Fax : 05 62 27 91 14. gcmarie@laligue.org

CINEMAS DU SUD

Coordination : Vincent Thabourey.

Tel : 04 91 62 47 61. Fax : 04 91 95 99 01. vincent@cinemasdusud.com

CINEPHARE

Coordination : Olivier Bitoun.

Tel : 02 98 47 51 68. reseau.cinephare@orange.fr

DE LA SUITE DANS LES IMAGES

Coordination : David Broutin.

Tel : 03 20 93 04 84. contact@delasuitedanslesimages.org

MACAO (Association des cinémas de la Manche, du Calvados et de l'Orne).

Tel : 02 31 06 23 39. Fax : 02 31 06 23 20. macao@maisondelimage-bn.org